

Bon No: 003305265		1ere Gachée: 13:08 (1)		Date: 27/11/2025 211125170948		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 8.00 m3		référence commande(2): 03 26 02 90 02		Véhicule: M09 SIMON	
client: 410223		BATIMENT ASSOCIE		ZONE INDUSTRIELLE BP 19		SIMON SIMON	
chantier: 022308		C4 SUIPPES		51140 CAMP 07.75.27.00.22 51600 Suippes		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
14:00				ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)	
NJB304Z370		BPS				XF1	
						Classe Chlorure CL 0,40	
						consistance(7) Dmax S4 20	
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				320		C30/37	
appellation commerciale C30/37 XF1 S4 Dm20 CEM2 370							
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				SPHRE ISOFLOW 956		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:							
signature:							

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1